

## Sommet des pays francophones

# Johnson<sup>23 Q</sup> se réjouit de l'entente conclue avec Brian Mulroney

◆ L'entente intervenue jeudi entre Ottawa et le Québec portant sur la participation du gouvernement québécois au prochain sommet des pays francophones rend possible pour le Québec, selon le premier ministre Pierre Marc Johnson, l'exercice de ses responsabilités internationales par la représentation pleine et adéquate des Québécois et des Québécoises à la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement membres de la francophonie.

*par Réjean LACOMBE*

C'est à 5h45, hier matin, que M. Johnson a rendu public, lors d'une conférence de presse, le contenu de cet accord en présence de la ministre des Relations internationales, Mme Louise Beaudoin.

Avant de s'embarquer pour une tournée en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, M. Johnson a salué cette entente, après plusieurs mois de négociations avec les autorités fédérales, comme étant une première pour le Québec. "L'entente, explique-t-il, traduit une idée maîtresse pour le Québec: les intérêts fondamentaux et distincts du peuple québécois dans la francophonie

seront assurés au plus haut niveau par le premier ministre du Québec."

Pour le chef du gouvernement québécois, cette entente est fondée sur la volonté commune d'apporter une contribution substantielle et originale à ce premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement francophones, sur la reconnaissance de la place particulière du Québec dans cet ensemble, sur le respect des responsabilités respectives et sur le souci d'une concertation permanente des deux gouvernements dans les diverses phases de la préparation et du déroulement du sommet.

En fait, les deux gouvernements en viennent à la constatation qu'au cours du sommet, une place significative devrait être faite à certains aspects de la situation politique et économique mondiale. Toutefois, ils estiment que la part prédominante devrait être consacrée aux problèmes de la coopération, du développement et de la solidarité.

"Il en découle, selon M. Johnson, que le sommet doit à la fois favoriser l'habitude de la concertation entre chefs d'Etat et de gouvernements francophones, dé-

boucher sur des décisions concrètes et sur des initiatives bénéfiques en matière de développement économique, social et technique de même que sur le plan du dialogue et de la promotion des cultures."

C'est ainsi que le Québec assumera dans tous ces domaines dont l'ampleur dépasse ceux qui sont discutés à l'Agence de coopération culturelle et technique, la responsabilité vitale qu'il a envers la francophonie.

"Sur les questions relatives à la situation politique mondiale, de préciser le premier ministre, il est convenu à l'accord que le premier ministre du Québec prendra connaissance des intentions fédérales et pourra faire valoir son point de vue avant toute prise de position de son homologue."

Quant aux questions touchant l'économie, M. Johnson souligne que ce domaine peut, à l'occasion, soulever des questions susceptibles de mettre en cause les responsabilités et les intérêts du Québec. Il a été convenu entre M. Brian Mulroney et M. Johnson que le premier ministre du Québec ferait, alors valoir le point de vue du Québec.